Nombres de Membres
Afférents au Conseil Municipal: 15
En exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 13
Date de Convocation : 12/05/2009

Séance du 10 Juin 2009

L'an deux mil neuf le dix du mois de juin à 18 heures 45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

Présents tous les élus en exercice : Messieurs SABIN Patrick, DOURTHE Gérard, M DROUHAULT Robert, LABEYRIE Robert, LALANNE Jean Michel, CHIVALEY Christophe, CLAUDE René, RABY André, Mesdames DEDIEU Emmanuelle, EDALITI Nathalie, KHAKHOULIA Françoise, MOREIRA Virginie, RENARD Sylvie.

Absents et excusés : CAZET Stéphanie excusée; GARCIA Sylvain excusé.
Procuration : . Mme CAZET Stéphanie a donné procuration à Mme DEDIEU Emmanuelle.

Madame DEDIEU Emmanuelle a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance :

1. **Agence Postale Communale**
2. **Autorisation de défrichement « La brûle »**
3. **Terrain de karting**
4. **Compétence SYDEC**
   (Monsieur le maire propose un huis-clos)

M. le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2009. Ce dernier est approuvé et signé par les 14 conseillers présents ou représentés.

2009-0601 Agence Postale Communale

Etant donné que la prochaine réunion de la Commission Départementale pour la Présence Postale Territoriale a lieu le 25 juin, soit dans très peu de temps, M. le maire propose que l'on attende cette réunion pour examiner les modalités de création de l'APC.

Il accepte de se rendre à cette réunion mais, pas seul. Il sera donc accompagné de M. Claude (s'il arrive à se libérer ce créneau) ou, par un citoyen escourçois.

Il est important d'obtenir lors de cette réunion, des réponses et des garanties, notamment sur la gratuité de cette opération pour la commune (travaux d'aménagement du local-devant être bien séparé du secrétariat de mairie-, matériel informatique et autre, formation du personnel…).

Rappelons que la Poste alloue également une enveloppe forfaitaire de 3000 €.

Devant la baisse des prestations offertes par la Poste à Escource, devant les résultats de l'enquête menée auprès de la population, tous s'entendent sur l'inévitabilité de la

création de cette agence postale communale. Il n'empêche que certains points sont évoqués :

- Créer une APC signera la fin définitive de la présence du service public postal sur la commune.
- M.Claude suggère que l'employée de l'APC aide la secrétaire de mairie durant les plages horaires de faible affluence. M.Sabin l'informe que cette éventualité est déjà à l'étude.
- Le contrat qui nous lierait avec la Poste, serait de 9 ans, renouvelables par tacite reconduction. M.Claude demande quelles garanties possède-t-on quant à ce renouvellement.
- Me Khakhoulia craint le fait que de l'argent soit entreposé à la mairie, même dans un coffre-fort…

2009-0602 Autorisation de défrichement « La brûle »

Le point 3 a été abordé avant ce point et, devant l'intensité des débats, le point 2 a été ajourné.

2009-0603 Terrain de karting

M. le maire propose de vendre aux personnes désireuses ce circuit de karting les parcelles 982 et 992, pour un total approximatif de 9 ha. Il rappelle que, soucieux de préserver les actifs de la commune, toute vente de terrains doit être suivie d'achats d'autres parcelles. Il était initialement prévu de louer ces terrains. Or, au regard des prêts bancaires sollicités par les investisseurs, ces derniers ne peuvent espérer de prêt que s'ils possèdent le terrain.

M. Sabin et M. Drouhault rappellent que ce serait le plus grand karting d'Aquitaine, qui nous apporterait des visiteurs, de la taxe professionnelle, de la taxe foncière, des emplois, et des créations potentielles de restaurants/hôtels.

Mme Khakhoulia informe le conseil qu'elle est fondamentalement contre ce projet, estimant qu'en cette période de prise de conscience écologiste, un tel circuit était tout à fait scandaleux.

M. le maire propose la délibération suivante :

« Acceptez-vous la vente du terrain susnommé aux investisseurs ?».

Les votes s'établissent ainsi :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
3 P.Sabin, A.Raby, R.Drouhault	**8** S.Renard, R.Labeyrie, S.Cazet, G.Dourthe, V.Moreira, JM.Lalanne, N.Edaliti, E.Dedieu	**3** R.Claude, C.Chivaley, F.Khakhoulia

M. le maire propose la question suivante, sans formalisme ni délibération « Acceptez-vous le projet d'installation d'un karting sur la commune d'Escource », les votes sont les suivants :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
5 P.Sabin, A.Raby, R.Drouhault S.Renard, N.Edaliti.	**6** R.Labeyrie, S.Cazet, G.Dourthe, V.Moreira, JM.Lalanne, E.Dedieu	**3** R.Claude, C.Chivaley, F.Khakhoulia

M. le maire pensant que ce projet peut apporter énormément de choses positives à la commune propose la réunion d'une commission afin de l'étudier plus en profondeur en confrontant les arguments positifs et négatifs, en connaissance de cause (répercutions financières, économiques, écologiques…).

2009-0604 Compétence SYDEC

M. le maire propose que les discussions se tiennent à huis-clos en raison des prix et chiffres qui seront abordés. Celui-ci est accepté sauf par Mme Khakhoulia.

Les conclusions du huis-clos sont les suivantes :

Après avoir entendu l'exposé du maire et avoir scrupuleusement épluché les budgets de fonctionnement et d'assainissement, le conseil municipal décide à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Khakhoulia) de reprendre au nom de la commune la compétence de l'assainissement au SYDEC, moyennant le paiement de l'intégralité des travaux restants (montant fixé par le SYDEC, subventions déduites), soit 410 000 €.

Une communication sera faite auprès de la population d'Escource, afin de les informer que la commune reprend la compétence de l'assainissement et d'en expliquer les raisons. On prendra un prestataire durant 3 mois, le temps de mettre en place la structure nécessaire.

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.

Séance levée à 21h10

Le maire **Le secrétaire**

Les Conseillers Municipaux